



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Communiqué

Nouveau report de la rentrée scolaire au Collège Gérard Philippe de Chauvigny

Poitiers, le 27 mai 2020

Ce mercredi 27 mai 2020, la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN) a été informée par le corps médical de nouveaux éléments à prendre en compte sur la situation du collège de Chauvigny.

L'ensemble des préparatifs inhérents à la réouverture du collège ont été conduits au sein de l'établissement (nettoyage, désinfection, préparation des salles, gestion des flux d'élèves en accord avec les prescriptions sanitaires en vigueur). Ainsi, le protocole sanitaire propre au collège dédié à l'accueil des élèves et personnels est d'ores et déjà effectif et opérationnel.

Néanmoins, une nouvelle analyse médicale implique de différer de 2 jours la date de décompte de la quatorzaine.

De ce fait, le médecin conseiller technique de la DSDEN, le médecin du Conseil Départemental, le médecin de prévention du rectorat et le médecin référent de l'ARS ont, en contact étroit, évalué collectivement la situation et défini les actions à mettre en œuvre.

En conséquence, la sécurité et, en corollaire, le suivi strict du protocole sanitaire, guidant l'action des services de l'État et du département, une décision conjointe de report de l'ouverture du collège a été prise.

Le directeur académique s'est rendu, ce matin même, au collège de Chauvigny pour en informer les membres de la communauté éducative et les rassurer quant au suivi de la situation sanitaire.

Les parents d'élèves et leurs représentants ont été avisés de cette décision et des raisons précitées qui la motivent. En conséquence, la continuité pédagogique est assurée pour l'ensemble des élèves et se poursuit en distanciel.

Suite à l'expertise de l'ARS, la prérentrée enseignante est désormais programmée au mardi 2 juin 2020 et la reprise des enseignements, en présence des collégiens, est prévue pour le mercredi 3 juin 2020.

Le Vice-Président du Département en charge de l'Éducation, les Conseillers Départementaux du canton et le Maire de Chauvigny ont été informés de la situation et de la décision prise.